



Les garanties COTRAL

1. Liste des garanties

Dans le cas d'une utilisation normale, telle que définie dans le mode d'emploi remis à chaque utilisateur.

La durée de garantie des protections auditives est de :

- **COTRAL PREMIUM** : 5 ans
- **COTRAL MICRA 3D®** : 5 ans
- **COTRAL ORIGINAL WHITE** : 5 ans

- COTRAL ULTRA MINI 4 ans Fin de commercialisation en 01/2012
- COTRAL PRIMA 3D® 4 ans protections exclusivement proposées avec le CotralSound

A) « Engagement 100% confort » : jusqu'à 6 mois après la livraison des protecteurs

Pour vous garantir 100% de confort d'utilisation, **nous vous assurons pendant les 6 premiers mois** :

- La réalisation des retouches, des modifications sur les protections inconfortables ou difficiles à mettre en place
Les cas principaux : Protection trop grosse, trop petite, qui fait mal...
- Le changement de filtre gratuitement pour les protections Micra 3D et COTRAL Premium (pour le modèle COTRAL ORIGINAL WHITE, voir nos tarifs).
- Si votre protection ne correspond pas à la description donnée, ne possède pas les qualités annoncées, une nouvelle prise d'empreintes est réalisée pour une re-fabrication dans le même modèle.
Si un utilisateur souhaite changer de modèle, merci de vous référer aux tarifs en vigueur.

B) « Engagement satisfaction » : au-delà de 6 mois et jusqu'à la fin de la garantie de 5 ans

- Le changement de filtre est gratuit pour les protections Micra 3D et COTRAL Premium (pour le modèle COTRAL ORIGINAL WHITE, voir nos tarifs).
- Vos protections seront refabriquées à partir des empreintes en cas de dégradation anormale de la protection lorsqu'elle n'est pas imputable à une action du client.
Il n'y aura aucune prise en charge pour des détériorations de protections dues à une chute, écrasement...

Toute garantie qui impose une retouche ou une re-fabrication des protections Cotral PREMIUM, Cotral ULTRA MINI (en silicone) nécessite que les empreintes et les protections soient renvoyées au Laboratoire de fabrication. Les empreintes des protections MICRA 3D® et COTRAL ORIGINAL WHITE sont stockées informatiquement au Laboratoire.

2. Ce qui n'est pas garanti :

- **Casse et destruction des protections**
Protections en Crylit®, COTRAL Micra 3D®, COTRAL ORIGINAL WHITE : Ecrasement et /ou chutes des protections
Protections en silicone, COTRAL PREMIUM, COTRAL UM : trace de coupure par lame, trace de pinces, d'étau, écrasement, brûlure, déchirure par un animal (souris, chat...)...

- **Changement de couleur de l'embout, salissure incrustée**
Les causes sont : défaut d'entretien, utilisation dans le process de fabrication du client de solvants, produits corrosifs, colorants, encres...
- **Perte ou la casse d'un accessoire** : écrin de rangement, clip pince, cordon...

3. Garanties optionnelles liées au contrat

- **Perte partielle** : Facturation avec un supplément tarifaire par personne à l'achat (voir le tarif général selon le modèle de protection).

Le Laboratoire COTRAL garantit la perte des protections auditives sur leur durée de garantie moins un an : si la durée de garantie des protections est de 5 ans, cette assurance perte est sur 4 ans.

Cette « garantie perte » pour des prises d'empreintes d'au moins 10 personnes permet :

la re-fabrication gratuite de 10% des protections en place.

- **Perte totale** : Facturation avec un supplément tarifaire par personne à l'achat (voir le tarif général selon le modèle de protection).

Le Laboratoire COTRAL garantit la perte des protections auditives sur leur durée de garantie moins un an.

Cette « garantie perte » pour des prises d'empreintes d'au moins 10 personnes permet

la re-fabrication gratuite des protections en place (une fois par personne).

Attention, **le Laboratoire COTRAL se réserve le droit d'annuler unilatéralement cette garantie en cas d'un nombre de perte exagéré (> 20% du parc de protections).**

4. Extension de garantie

Avec CAPA vous renouvelez uniquement les protections inefficaces !

Au-delà de la période de garantie initiale des protections, nous conseillons de réaliser un test d'efficacité avec CAPA. Si la protection n'est plus efficace, nous vous la renouvelons. Si la protection est efficace vous pouvez alors bénéficier d'une extension de garantie de 3 ans qui vous assure :

- la refabrication de vos protections à partir des empreintes en cas de dégradation anormale.
Il n'y aura aucune prise en charge pour des détériorations de protections dues à une chute, écrasement...
- le changement de filtre gratuit pour les protections Micra 3D et COTRAL Premium (pour le modèle COTRAL ORIGINAL WHITE, voir nos tarifs).
- d'une refabrication de la protection en cas d'évolution accidentelle des tissus de l'oreille : suite à un accident, un traumatisme sportif, la perte ou d'un gain de poids de plus 30%, ou une opération chirurgicale sous réserve d'un certificat médical.

Information complémentaire sur la fabrication de plusieurs modèles de protections d'après les mêmes empreintes : Pour qu'une protection puisse bénéficier d'une garantie de 5 ans, elle doit être fabriquée à partir d'empreintes auriculaires numérisées de moins de 12 mois (cas de personnes souhaitant des protections OW ou Micra 3D supplémentaires à partir d'empreintes existantes).